

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2018**

L'an deux mil dix-huit et le premier mars à vingt heures, s'est réuni le Conseil municipal de la commune de CREYS MEPIEU, à la mairie, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Étaient Présents : Philippe **FILLOD**, Jean-François **DUBOIS**, , Séverine **POETE**, David **ARNAUD**, Alain **SUBIT**, Pierre **VACHER**, Isabelle **MAYEN**, Geneviève **HERBEPIN**, René **GIPPET**, Nadine **MELLETT**, Jean-Claude **GENGLER**, Ligia **HODY**, Stéphanie **BATAILLON**

Excusé : Ghislaine **POZZOBON** (procuration donnée à Séverine **POETE**)

Secrétaire : Jean-François **DUBOIS**

Date de la convocation : 22 Février 2018

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2018

**ZA MALVILLE – PROJET DE DIVISION**

M. Le Maire remet au Conseil le projet de division établi par ELLIPSE, géomètres à MORESTEL, pour avis. La proposition d'acquisition des biens par les locataires est maintenue. Il est envisagé de conserver les parties communes comme proposé par ELLIPSE. Contrairement à la proposition de plan, il serait préférable de conserver les places de stationnement en façade. Attention, il faut bien réfléchir sur ce projet en fonction d'une utilisation rationnelle du site et non en fonction des locataires actuels. Il ne faut pas omettre d'indiquer une possible intervention de la commune sur les réseaux dans les parties privative.

Il est décidé de se concentrer sur la première partie du site. Isabelle **MAYEN** insiste sur le bâtiment de quatre lots, dont un utilisé par la commune. En effet, existence d'une seule toiture pour deux locaux, il faut donc intégrer une règle de copropriété sur le projet pour permettre un travail en commun lors de la réfection de toiture. Elle ne comprend pas que les places de parking soient excentrées par rapport au bâtiment. Pourquoi ne pas créer une espace de jouissance privative, sur lequel il serait impossible de construire. Le Maire ne veut pas de constructions d'abris accolées au bâtiment. Les locataires des bâtiments 3, 4, 5, 7 semblent intéressés par l'acquisition des locaux. La révision allégée du PLU va permettre la modification du zonage du n° 8 (anciennement **ABB**). Un important travail sur le plan juridique doit être étudié. Le Maire remémore à l'assemblée l'estimation du cabinet **GALTIER**.

Il est décidé de fixé à 300 € H.T le m<sup>2</sup> pour les locaux 1 (commune), 2 (**J. VACHER**), 3 (**MOURIER**), 4 (**SIGED-I**), mais il faut réfléchir sur les communs et définir une surface minimum extérieure par local.

Pour la zone 5 (**André VACHER**), le Maire va se renseigner sur les tarifs pratiqués sur les zones de Lancin et Arandon. Il est impératif de garder une emprise communale autour de la zone 5 pour permettre aux différents services publics de circuler correctement autour de la zone.

Il est validé par le Conseil de suivre les préconisations du cabinet **GALTIER** pour l'ensemble du bâtiment hormis la zone 5.

Pour information, le Maire a rencontré un nouvel interlocuteur de la société **FC METAL**, qui sollicite la commune pour la réalisation de travaux dans le bâtiment. Le Maire, en réponse, lui a rappelé ses impayés de loyers, et l'utilisation d'un bâtiment de 130 m<sup>2</sup> sans avoir signé la convention d'utilisation précaire. Il rappelle les efforts déjà consentis par la commune sur la diminution de moitié du loyer. Le représentant de **FC METAL** connaît actuellement une situation financière très difficile, mais a pour projet d'acquérir le bâtiment. Le Maire a proposé de le rencontrer de nouveau mi-mars pour lui faire une proposition sur un prix de cession. Jean-François **DUBOIS** s'interroge sur le nombre de salariés de cette société. Entre 15 et 20 lui répond le Maire.

Jean-Claude **GENGLER** insiste sur le fait de garder la main mise sur les abords.

Jean-François **DUBOIS** et le Maire ont rencontré les représentants de la société **METALINCO**, qui semblent avoir une activité correcte actuellement. Cette société est intéressée par la location de la moitié du local de 1400 m<sup>2</sup>, matérialisé zone 12 sur le plan. Le Maire propose de contacter la **LDE**, qui semblait intéressée également par la location d'une partie de ce bâtiment.

Le Maire demande à Isabelle **MAYEN** s'il est possible de sous-louer un bâtiment. Dans cette éventualité, la commune établirait un bail unique à une des sociétés qui, elle, pourrait sous-louer. Cette situation est possible, lui répond Isabelle **MAYEN**, mais situation dangereuse pour le sous-locataire, par exemple en cas de faillite du locataire principal, le sous-locataire perd tout.

### **PRO-CLUB ADHESION**

M. Le Maire donne la parole à Séverine POETE, adjointe en charge de l'enfance sur la commune. Cette dernière propose au conseil d'adhérer au groupement PRO-CLUB qui se charge d'organiser les négociations avec des fournisseurs de produits alimentaires et non-alimentaires, de services et de matériels. La cotisation annuelle est de 190 € H.T. Elle précise que cette adhésion permet également de rentrer dans un réseau, qui sera très utile au moment de la prise de fonction du cuisinier. Elle demande son avis au Conseil,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à Pro-Club,

**CHARGE** Severine POETE de signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

### **CONTRAT DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET**

M. le Maire rappelle que depuis le début de l'année Mme Christine BLANC a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été remplacée dans ses missions par Mme Laurine GUIBOUT, titulaire d'un contrat de droit public à temps non complet. M. le Maire demande de bien vouloir lui augmenter son temps de travail,

M. Le Maire rappelle la délibération n° 2016.06.04, en date du 20 juillet 2016, relative à la création d'emplois de droit public,

Considérant qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'il y a lieu de procéder à son remplacement,

Considérant qu'un agent sous contrat de droit public est susceptible de mener à bien cette mission,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir augmenter son temps de travail, soit un contrat à temps complet annualisé,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** d'augmenter le temps de travail du contrat de droit public à temps non complet (21h15) à un poste à temps complet annualisé de 35 h.

**PRECISE** que cette décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**PRECISE** que l'indice de rémunération reste inchangé.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours,

**CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches et de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### **CONVENTION TAP – L'ART ET LA PALETTE**

M. Le Maire donne la parole à Séverine POETE. Suite à la défection d'une intervenante aux TAP (temps d'activités périscolaires), Mme Fabienne PERRAUDIN (l'art et la palette) a proposé ses services. Après avoir donné lecture du projet de convention, Mme POETE demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**ACCEPTE** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre des TAP avec Mme Fabienne PERRAUDIN (l'art et la palette), du 26 février 2018 au 06 juillet 2018,

**CHARGE** Séverine POETE de signer tous les documents pour mener à bien cette mission.

### **PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE**

M. Le Maire résume succinctement la rencontre avec les représentants de la gendarmerie.

Ce projet évoqué depuis maintenant de nombreuses années est soumis à de nouveaux dispositifs réglementaires qui viennent modifier les règles de réalisation de cet équipement. La municipalité compte mettre à disposition un tènement foncier à l'entrée de Creys. Cette zone étant classée en zone d'activités du PLU, une procédure de révision allégée a été lancée lors de la dernière réunion du Conseil municipal.

Le projet comporte deux chantiers :

- La création de 38 logements (avec la possibilité d'une extension de 8 logements supplémentaires). La partie « logements » peut être traitée par un des bailleurs sociaux identifiés par l'État.

- Concernant les locaux techniques et de services (bureaux, garages, armurerie...), il est demandé que la maîtrise d'ouvrage soit communale. La commune peut prévoir un loyer forfaitaire fixe par an sur 9 ans. Au-delà des 9 ans, le loyer est indexé sur l'indice Insee. Il y a possibilité d'obtenir une subvention. Il faut estimer à environ 75% de la surface bâtie pour les logements et 25% pour les locaux techniques. Le Maire s'interroge sur la faisabilité de la construction des locaux techniques et de l'amortissement de ces derniers, vu la spécificité du site de Malville.

Il informe le Conseil qu'un courrier a été adressé aux responsables de la gendarmerie pour avoir des garanties financières sur ce portage financier et sur le devenir de ces locaux techniques lorsque le site de Malville n'aura plus besoin d'une surveillance renforcée par le PSPG.

De plus les locaux mis à disposition par la centrale à ce jour pour les gendarmes sont tout à fait adaptés à leurs missions.

#### **BATIMENT LIEUDIT DEVAUX**

Le bâtiment lieudit Devaux va prochainement être détruit. La société ARMENKO, dernière société présente sur le site, a définitivement quitté le local qu'elle occupait. La procédure de déconstruction va prochainement être lancée.

Isabelle MAYEN s'inquiète de la démolition des anciens vestiaires pour l'organisation de la fête de la musique. Le Maire répond qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, les associations ont de la ressource.

#### **SUBVENTION DGS RACING**

M. le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention de l'association DGS RACING de Creys. Cette association a pour but la pratique du moto-cross sur diverses manifestations régionales et nationales. David GUILLEMOT-SCHEID, âgé de 13 ans, a remporté de prestigieuses compétitions nationales. Son souhait est d'intégrer l'équipe de France, pour cela il doit participer à de nombreuses compétitions. C'est la raison pour laquelle la commune est sollicitée,

M. Le Maire demande son avis au Conseil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant qu'il s'agit d'une subvention d'encouragement,

(1 abstention)

**DECIDE** de verser à l'association DGS RACING une subvention de 1 500 €.

#### **ACQUISITION DE PARCELLES JACQUES SUBIT**

M. Le Maire rappelle au Conseil l'intention d'Orange de raccorder la fibre venant d'ARANDON au poste de raccordement de Bran. Cette société prend en charge les travaux de génie civil sur poteaux. La commune souhaite que ce réseau soit enterré et propose de prendre en charge la différence du montant des travaux.

M. Le Maire a rencontré Jacques SUBIT, propriétaire de trois parcelles sur lesquelles sont prévus les travaux. Il donne un compte-rendu de leur rencontre au cours de laquelle il a été proposé d'acquérir ces trois parcelles pour un montant forfaitaire de 4 500 €.

Après qu'Isabelle MAYEN se soit retirée de la salle des délibérations,

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A L'unanimité,

Considérant la nécessité d'acquérir ces trois parcelles pour faciliter le raccordement de la fibre sur la commune,

**DECIDE** d'acquérir :

- la parcelle section E n° 390, d'une superficie de 7 985 m<sup>2</sup>
- la parcelle section E n° 391, d'une superficie de 1 400 m<sup>2</sup>
- la parcelle section E n° 392, d'une superficie de 6 015 m<sup>2</sup> appartenant à M. et Mme SUBIT Jacques

**FIXE** le montant forfaitaire de cette acquisition à 4 500 € (quatre mille cinq cents euros).

**PRECISE** que les frais notariés sont à la charge de la commune.

**CHARGE** M. Le Maire de signer l'acte à intervenir auprès de l'Office Notarial de Morestel (Isère),

**PRECISE** que M. Jacques SUBIT a l'autorisation de couper du bois sur ces trois parcelles jusqu'à la fin du mandat,

Grace à l'installation de la fibre les hameaux de Mépieu et Pusigneu seront mieux desservis en termes de connexion internet.

#### **LOCATION D'UN LOCAL - 249, rue de Fourvière à CREYS – Convention d'occupation précaire (AUREDECOR)**

M. Le Maire demande au Conseil de bien vouloir établir une convention d'occupation précaire au nom de **AUREDECOR**, pour le local situé 249, rue de Fourvière. Il précise que le bâtiment sera loué en l'état et qu'il n'est pas prévu d'y faire des aménagements.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de louer le local sis 249, rue de Fourvière à AUREDECOR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 jusqu'au 29 février 2020,

**FIXE** le montant mensuel de location à 80 € H.T,

**CHARGE** le Maire d'établir et de signer la convention d'occupation précaire relative à ce local.

#### **LOGEMENTS SEMCODA**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de nommer le bâtiment de la SEMCODA à Creys :

« Résidence de la Poype ».

#### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE**

Les réponses à l'appel d'offres de construction d'une salle polyvalente ayant été supérieures aux prévisions, le Conseil a revu, lors de réunions précédentes, le projet. Il s'est concentré sur la construction d'une salle dédiée aux sports. Le service instructeur a confirmé que les modifications sont soumises à permis modificatif. Suite à une réunion avec le cabinet d'architectes CHABAL, en charge de ce dossier, il s'est avéré que malgré des prestations moindres, le montant de travaux restait identique. Le Maire est arrivé au bout des discussions avec les architectes, il propose d'arrêter l'opération. Il propose de faire un recours gracieux auprès de l'ordre des architectes. En effet, il semblerait que le coût de la construction ait déjà été sous-estimé au moment du concours.

René GIPPET demande s'il est nécessaire de se faire aider par un juriste. Le Maire lui répond que Conseil MGC (aide à la maîtrise d'ouvrage sur l'opération) se chargerait pour l'instant d'adresser les courriers.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**VALIDE** la proposition d'arrêter le projet de construction d'une salle polyvalente

**ACCEPTE** d'adresser un recours gracieux auprès de l'ordre des architectes au sujet de la prestation du cabinet CHABAL.

#### **PROGRAMMATION DE FIN DE MANDAT**

La programmation des travaux de fin de mandat est remise en cause par l'arrêt de la construction de la salle polyvalente.

2018, va être une année creuse en terme de réalisations, le Maire demande à Philippe FILLIOD d'identifier avec précision (distance, qualité de la chaussée, réseau d'eau pluviale etc.) toutes les rues de la commune où l'enfouissement des réseaux n'est pas réalisé. Au vu de cet état, les travaux seront priorités. Il est d'emblée décidé de réaliser ces travaux rue Jacques LECARMURE à Malville. Il est également décidé d'accélérer les travaux de rénovation du groupe scolaire, et d'intégrer la réalisation de la chaufferie. Jean-Claude GENGLER souhaite également que soit travaillés les extérieurs du site (terrains de tennis, basket etc...).

Jean-François DUBOIS et le Maire se chargeront du réseau d'eau afin de prendre en compte l'ensemble des données et de fixer des priorités en fonction des critères suivants :

Etat de la voirie, enfouissement des réseaux secs, état du réseau d'eau, défense incendie, réseau d'eau pluviale, importance de la voie.

## **SYNDICAT DE LA PLAINE DE FAVERGES (SAPF)**

Lors de la dernière réunion du SAPF, M. Le Maire a été informé que les travaux de la lagune du Mollard, de Fouillouse et la réhabilitation des réseaux sont estimés à 567 000 €. Il propose au Conseil d'inscrire lors du vote du budget une subvention de 350 000 € et en 2019, une subvention de 250 000 €.

## **FETE DE LA MUSIQUE 2018**

M. le Maire informe le Conseil des différents plateaux possibles lors de la prochaine fête de la musique. Il propose de voter cette décision.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de retenir

En première position : ABBA FEVER, Pauline ESTER et Julie PIETRI (en attente de confirmation).

## **TOUR DE TABLE**

Jean-François **DUBOIS**

- + rappelle la réunion d'accueil des nouveaux arrivants le 2 mars à 18h30
- + rappelle la journée de l'environnement le samedi 24 mars. Rendez-vous à 9 h sur le parking de l'école élémentaire
- + a assisté à la vente aux enchères du matériel de la société OPTIMAG, suite à sa liquidation judiciaire. Les acheteurs ont récupéré tout leur matériel. Et tous les invendus et le matériel sont restés dans le local. Le commissaire-priseur l'a informé que la société n'existait plus, donc ce qui se trouve dans le local revient à la mairie.



Philippe **FILLOD**

- + signale que les conditions climatiques n'ont pas facilité la poursuite des travaux d'aménagement d'un chemin doux rue du Terrey. Le chantier tourne au ralenti
- + demande au Conseil de décider de la date du feu d'artifice. Séverine POETE pense que la manifestation de DYN'HAMEAUX au mois d'août draine un plus grand nombre de personnes. Lors de la fête d'été, il n'y a pas assez de communication sur le feu d'artifice. Le sujet de la date est à discuter.



Séverine **POETE**

- + rappelle le carnaval du Sou des Ecoles le samedi 3 mars salle des Ecoles. Une présentation de chant et cours de musique préparée par les enfants des TAP et également l'organisation d'une tombola auront lieu.
- + a assisté au COPIL de Gavroche le 14 février. La CAF a constaté une bonne gestion de la structure.
- + programme la réunion de travail pour la rénovation du groupe scolaire au lundi 19 mars 2018 à 17 h.
- + se fait le porte-parole de Ghislaine POZZOBON qui rappelle les manifestations :
  - du 9 mars pour l'assemblée générale de ISA - salle des Ecoles
  - du 14 avril à St Victor de Morestel pour les 15 ans de l'association ISA (repas dansant sur le thème du Mexique)
  - « Run and bike », le 1<sup>er</sup> avril à St Victor de Morestel. Pour permettre l'organisation de cette manifestation, la municipalité est à la recherche de 5 bénévoles.
- + propose de décider d'une date pour l'organisation du départ en retraite de Christine BLANC. La date du vendredi 6 avril à 20 h est retenue. Il reste à définir :
  - la salle : pôle maternel ou cantine ?
  - l'enveloppe attribuée au cadeau.

Le Maire informe le Conseil que le surplus de matériel des salles des fêtes (tables, chaises) sera mis à disposition des enfants de l'école, charge à eux de les vendre et de récupérer le fruit de leur vente pour acheter le matériel dont ils ont besoin (cette année un panneau de basket).

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL  
LE MARDI 27 MARS 2018  
20 H**